# Conseils pour faire une demande au

# Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine

1. Les demandes au Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine 2021 se feront via le **nouveau** [Portail de financement de Patrimoine canadien](https://pch-financement-funding.canada.ca/fr-CA/) (PFPC). Grâce au PFPC, vous pourrez facilement effectuer en ligne des actions telles que :
* gérer les informations de votre organisation,
* soumettre une demande de financement, et
* suivre le statut d’une demande.
1. Pour faire une demande via le portail, vous devrez compléter une demande en ligne en deux étapes, soit remplir votre profil du demandeur et soumettre un formulaire de demande en ligne, ainsi que téléverser les documents requis avant la date limite.

1. Il existe deux façons de se connecter au Portail de financement de Patrimoine canadien (PFPC) : avec un site partenaire ou avec une CléGC.

	* Vous pouvez accéder au PFPC à l’aide d’un site partenaire. Les sites partenaires sont des entreprises et des organisations (comme les institutions financières) qui ont établi un partenariat avec SecureKey Technologies et permettent à leurs clients d’utiliser leurs justificatifs d’identité en ligne (p. ex. numéros de carte ou noms d’utilisateur et mots de passe pour un compte bancaire canadien) pour accéder aux services du gouvernement du Canada. En utilisant un site partenaire, vous n’avez pas à vous souvenir d’un nom d’utilisateur et d’un mot de passe différents. Vous connaissez vos données d’accès, vous les utilisez probablement fréquemment.
	* Vous pouvez aussi accéder au PFPC avec une CléGC. Le service CléGC vous émet un nom d’utilisateur et un mot de passe vous permettant d’accéder aux services en ligne du gouvernement. La CléGC est un justificatif électronique unique qui vous permet de communiquer en toute sécurité avec les services et programmes adaptés du gouvernement offerts en ligne. La CléGC est une bonne option si vous ne pouvez ou ne voulez pas vous connecter avec un partenaire de connexion.
2. La personne qui inscrit l’organisation (crée le profil du demandeur) devrait être le représentant autorisé, avoir le pouvoir de lier l’organisation et de faire une demande en son nom. Le représentant autorisé sera considéré comme le signataire de la demande.
3. Pour remplir votre profil, vous aurez besoin des documents suivants :

	* **preuve du statut juridique de votre organisation** (lettres patentes, documents de constitution, contrats de société, actes constitutifs, règlements administratifs ou autres documents reconnus). Si votre organisation est une association non constituée en personne morale, un comité spécial ou une fiducie ne possédant pas d’acte constitutif ou de règlements administratifs, vous pouvez joindre une copie de votre procès-verbal ou une liste des membres dirigeants.
	* **formulaire de dépôt direct**, estampillé par l’institution financière ou accompagné d’un document justificatif (spécimen de chèque, lettre bancaire ou lettre de gestion). Le Formulaire d’inscription au dépôt direct peut être téléchargé à partir du portail.

Il est possible que vous ayez déjà soumis ces documents par le passé. Cependant, vous devrez tout de même les ajouter à votre profil du demandeur lors de votre première demande en ligne via le portail.

1. Navigateur : Le portail de financement du Patrimoine canadien fonctionne mieux avec les navigateurs Chrome, Edge et Safari. Le PFPC ne fonctionne pas bien avec Explorer.

|  |
| --- |
| Notre équipe d'assistance est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (heure de l’Est) pour vous aider à résoudre tout problème technique ou toute question concernant l'application en ligne. Voici comment vous pouvez nous joindre :Téléphone : 1‑866‑811‑0055ATS (Appareil de télécommunications pour les personnes sourdes) : 1‑888‑997‑3123 Courriel : PCH.info-info.PCH@canada.ca |